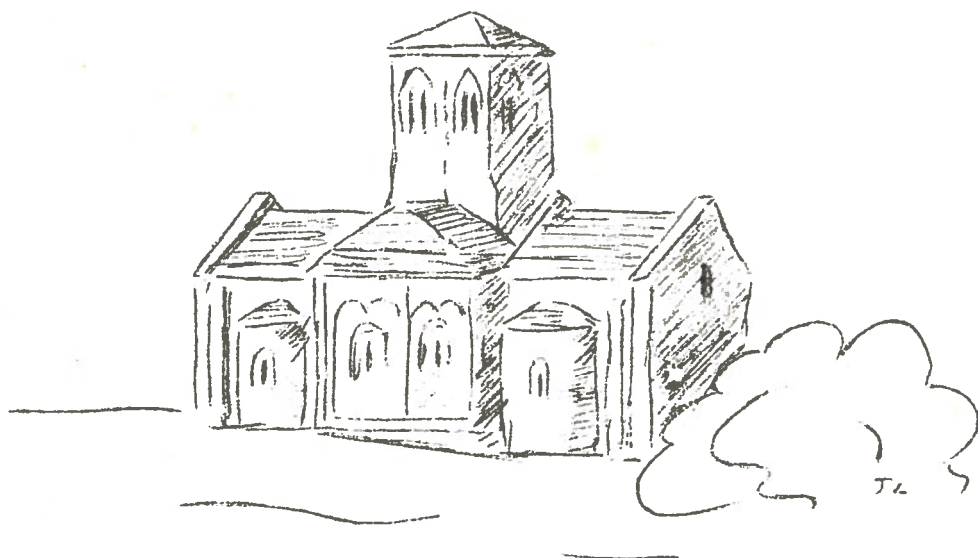


MOUTHIERS

SUR BOËME

BULLETIN MUNICIPAL

D'INFORMATION



Décembre 1977

N° 2

1900

1901

1902

1903

1904

1905

MOT DU MAIRE

Dans notre premier numéro, nous vous avons indiqué les moyens mis à votre disposition pour vous permettre de communiquer avec le conseil municipal.

Dans ce deuxième numéro, nous voulons vous informer des conséquences possibles sur la population de Mouthiers-sur-Boëme de la crise économique que nous traversons. Nous étudierons une autre fois la place de chaque individu dans l'éventail des professions; contentons-nous de savoir aujourd'hui que parmi les actifs, il y a un tiers de ruraux, commerçants et artisans et deux tiers d'ouvriers et employés.

Déjà dans le passé, les licenciements définitifs ou partiels des usines de "la prairie", "Chapuzet", "Somecour", "Le Nil" et dernièrement Colas ont affecté plusieurs familles parmi notre population. Imaginez l'impact que produiraient les difficultés traversées par les usines Marcel Laroche, Bourrisson, Blanzac et Laroche-Joubert... si elles s'avéraient insurmontables! Dans notre région, seule "l'Abbaye" ne paraît ne pas souffrir de cette situation, tandis que les "ciments Lafarge" et "Leroy-Somer" ont déjà réduit leur production. Pour l'instant, cela se traduit par des réductions d'heures et les difficultés qu'ont les jeunes à trouver du travail.

A Mouthiers, au premier Octobre 1977, 30 chômeurs étaient inscrits à l'agence pour l'emploi, dont 25 jeunes.

Pour finir, nous avons appris que les frais financiers de l'année 1976 d'un établissement dont nous parlons plus haut s'élevaient à 100 Millions d'anciens francs. Cette somme représente ce que prélèvent les banques en agios, frais d'escompte, d'intérêts etc... Quand on répercute ces frais sur le travail des ouvriers, on s'aperçoit que cela représente 1 Million d'anciens francs par ouvrier et par an, soit 520 anciens francs par heure.

Réfléchissez à ces chiffres qui sont rigoureusement exacts et croyez vous que cela puisse durer longtemps ?...

LA BOITE A IDEES: questions et réponses

Bien qu'elle soit assez discrète, chacun a pu constater qu'une boîte à idées a été installée près du pont de chemin de fer, dans le bourg.

Quelques idées y ont été déposées qui, toutes, ont été examinées par le conseil municipal.

Il a été suggéré de nettoyer les caniveaux de La Rochandry, d'installer l'éclairage public dans ce village et de mieux entretenir celui du bourg. Quelques habitants ont souhaité que soit fait le nécessaire pour supprimer les odeurs répandues par le ruisseau d'évacuation des eaux usées de l'usine. Enfin il a été demandé la mise en place d'abris-bus dans le bourg et pourquoi il ne serait pas construit, à Mouthiers une piscine et une maison de retraite.

Voici les réponses apportées à ces questions.

1) L'entretien des caniveaux:

Une portion des caniveaux, non aménagée, va être cimentée. D'autre part; il sera mis du desherbant. Le balayage des caniveaux passant au pied des maisons semble pouvoir être effectué par chaque habitant.

2) L'éclairage à La Rochandry:

Le conseil municipal a estimé que la situation était différente dans les villages et dans le bourg où circulent des piétons tard le soir en raison des magasins et des cafés et, où beaucoup d'ouvriers se rendent à l'usine à pied. Donc, si la présence d'un éclairage public est nécessaire dans le bourg, il n'apparaît pas, pour l'instant, que les frais de son installation et de son fonctionnement soient une dépense rentable dans les villages et à La Rochandry en particulier. Il semble que, dans ces derniers, un éclairage individuel, allumé quand il en est besoin, soit suffisant.

3) L'entretien de l'éclairage du bourg:

Une photocopie de la lettre de réclamation a été remise à l'artisan chargé de l'entretien. Il lui a été demandé d'intervenir plus rapidement lorsqu'une lampe est en panne.

4) Les odeurs dues au ruissseau d'évacuation des eaux usées de l'usine

Une lettre a été adressée officiellement à monsieur Le Directeur de l'usine pour lui signaler cet état de choses et lui demander quelles mesures il compte prendre. Une réponse vint d'être reçue. Elle rappelle les mesures prises par l'usine pour diminuer la pollution de l'eau. La municipalité va se mettre de nouveau en rapport avec la direction de l'usine.

5) Abris: La mise en place d'abris-bus dans le bourg :

L'installation d'un abri-bus dans le haut du bourg va être étudiée. En revanche, la mise en place d'un abri devant le café du Centre paraît plus difficilement envisageable.

5) Pourquoi pas une piscine à MOUTHIER?

Ce serait évidemment plus commode pour nos jeunes, en particulier les plus petits. Mais il ne faut pas se cacher que la construction et surtout le fonctionnement d'une piscine à Mouthiers ne sont pas envisageables pour des raisons financières.

Il suffit de prendre l'exemple de celle de La Couronne, construite il y a cinq ans (prix en nouveaux francs).

Coût total.....1 200 000 F.
dont, part de la commune..... 820 000 F.

Le coût ~~serait~~ serait bien plus élevé maintenant.

Chaque année, les charges de la commune de La Couronne, en raison de sa piscine, sont les suivantes:

- remboursement des emprunts contractés pour financer la construction de la piscine.....110 000 F.
- dépenses de fonctionnement (eau, désinfectant, fuel, salaire des maîtres-nageurs, de la caissière, du personnel des vestiaires etc...)80 000 F.

Donc, dépenses annuelles totales.....190 000 F.

En revanche, les recettes (prix des entrées) se sont élevées l'an dernier, année exceptionnelle en raison du beau temps, à:

.....85 000 F.

L'an dernier, le déficit à la charge de la commune s'est donc monté à105 000 F. (plus de 10 millions anciens)

Cette année, étant donné le mauvais temps qui a entraîné un nombre d'entrées très inférieur, le déficit sera d'environ.....150 000 F.

Or il ne faut pas oublier que le budget total de notre commune, qui s'élève à 900 000 F. seulement, ne permettrait pas de supporter une telle charge.

D'autre part, la population de Mouthiers étant le quart de celle de La Couronne, une fréquentation plus faible entraînerait un déficit plus grand.

La solution pour nos jeunes est donc la piscine de La Couronne qu'ils fréquentent déjà largement. Il faut reconnaître que beaucoup d'enfants de la Charente n'ont pas la chance d'avoir une piscine à 6km seulement de chez eux.

La municipalité fera son possible pour faciliter le transport des jeunes. Un essai a été tenté cet été par monsieur le Maire avec le car de monsieur le Curé. Mais, en raison sans doute du mauvais temps, ce fut un échec (3 enfants le premier jour, 2 le second, et personne le troisième).

Le problème sera donc examiné à nouveau l'été prochain.

6) Projet de maison de retraite à MOUTHIER:

Ce projet a existé en 1966 et n'a pu aboutir pour plusieurs raisons.

-Une commune de 1400 habitants ne peut assumer seule le coût d'une telle création.

-Il y avait donc eu à l'époque une prise de contact avec plusieurs communes environnantes. On avait même songé à créer un syndicat à vocations multiples dans le but de construire ensemble une maison de retraite.

-Mais pour pouvoir passer aux réalisations, il aurait fallu des subventions très importantes et pour ce faire l'accord de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

-Or cet accord nous a été refusé au motif qu'il n'y avait pas urgence puisque les maisons de retraite existant et celles en cours de projet ou réalisation à ce moment là (Confolens, Chateaufort, Ruelle, l'isle d'Espagnac, Barbezic, Chalais, Dirac) couvraient bien les besoins de la population charentaise.

Il n'est pas dit pour autant, que l'expansion de Mouthiers ne nous conduira pas un jour à rouvrir ce dossier.

LE CENTRE AERE "FRANCIS BLANCHARD"

Il s'est agréablement déroulé du 11 au 30 Juillet grâce à des animateurs affectueux, fermes et imaginatifs, trois qualités indispensables pour réaliser tout ce qui crée la joie de nos gosses... en assurant leur sécurité.

Côté salle à manger, nos deux cuisinières se sont constamment surpassées pour le plus grand plaisir et le plus grand bienfait de tous.

Une soirée récréative (chants, danses, théâtre...) a clôturé ce centre dans la joie.

LE MUSEE

Il est au nombre des préoccupations immédiates. Le passé historique et préhistorique de notre cité les méritent. Nous souhaitons faire une large part à l'un et à l'autre et peut-être par la création d'un syndicat d'initiative réaliser un double but: offrir une source d'intérêt plus grande aux cars de touristes qui, chaque année, s'arrêtent chez nous à cause de la beauté de notre église et de l'intérêt de notre grotte préhistorique; associer plus étroitement nos concitoyens à l'effort de la municipalité en faveur du tourisme, de la protection des sites et de la mise en valeur du passé de notre commune.

Il nous faut donc pouvoir démarrer. Nous avons beaucoup de restes de la préhistoire, quelques objets donnés ou prêtés pour illustrer le passé de Mouthiers. Mais, pour que le musée soit vraiment vivant et intéressant, il en faudrait d'autres. Chers amis de MOUTHIER, fouillez dans votre grenier à la recherche du temps passé (vaisselle, vieux cuivres, coiffes, chales, kichenottes... tout peut être intéressant); les documents anciens, que l'on peut copier, photocopier ou photographier nous intéressent également.

Apportez celles de vos trouvailles que vous voudrez bien nous donner ou même seulement nous prêter pour être exposées :

-soit au club du 3ème âge le vendredi après-midi

-soit à la mairie.

Merci d'avance; puissions-nous nous unir pour faire ensemble ce si passionnant travail.

JEUX INTERCOMMUNAUX

Signalons la victoire de l'équipe de MOUTHIERs lors des jeux inter-villages organisés par l'Association d'aide à domicile, qui se sont déroulés à Claix le dimanche 4 Septembre.

A noter que notre maire n'a pas moins défendu les couleurs de MOUTHIERs que nos jeunes au cours de l'épreuve de ball-trap exécutée par les maires des communes concernées (Claix, Mouthiers, Plassac, Vocuil et Voulgézac).

CONCOURS DE MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Samеди 10 Septembre, un jury composé de conseillers municipaux, membres de la commission d'animation et de trois horticulteurs; M. Staedler de Chadurde, M. Couralet d'Angoulême et M. Chapus de Jonzac, est passé dans le bourg et les villages afin de juger du fleurissement des maisons et des jardins.

Puis samedi 24 Septembre, un vin d'honneur a réuni à la mairie les lauréats des concours, les trois horticulteurs et le conseil municipal. Monsieur le Maire a lu le palmarès et remis les prix: une somme d'argent et une plante aux cinq premiers de chaque concours (80 F. au premier), une plante et un bon d'achat ou une plante seulement aux suivants.

Classement du concours des maisons fleuries (façades)

- 1-Mme DEDIEU Lydie
 - 2-M. BLANCHARD Maurice
 - 3-Mme BEAUFORT
 - 4-Mme BREGIER
 - 5-Mme SARRAZIN Marcel
 - 6.Mme PATINET, 7.M. CLERFEUILLE, M. THEBAULT, M. NOMPEIX (Grand Guillon), 10.Mme ALLEMAND, M. LIMERAT, 12.M. MOREAU Rémy, 13.M. TRILLAUD, 14. M. DISÉ -SIRIEIX Robert, 14.M. DEDIEU André,
- Il faut citer également:
Mme Mignon, M. Brégas Régis, M. Rozé, Mmes Clénet, Aupetit, Duclaud, Brissau d Melle Ginot, M. Montgalvy, Mme Bonnet, M. Chagnaud Roger, Mmes Denaud, Tesseron.

Classement du concours des jardins fleuris

- 1-Mme HOUARD
- 2-M. HERAULT (Bournet)
- 3-M. LAFARGE André
- 4-Mme PAGNOUX
- 5-M. LHOMME Yves
- 6.Mme Glappier, 7.Mme FRADET, Mme FERON, M. HILAIRET, M. PRUDHOMME, 11.M. GOU-MARD Léonide, Mme THOMAS, 13.Mme LUC, 14. M. POTIER, 15.M. DEVIGNES Michel, 16.Mme SIERRA.

N'oublions pas non plus:

MM. Laporte, Marcandat, Forgeron, Barbot Alphonse, Coiffard, Michaud Jean-Georges, Troussicot, Mme Blanchard, Melle Bouvier, MM. André Paul, Elissalde, Edely Camille, Lallemand, Bar, Sacy, Cimeticrre, Brisson, Heinz, Clerfeuille (La Chauveterie), Germon, Lacombe, Van Den Bussche, Chauveron, Dissirier (La Chauveterie).

Que tous ceux, même s'ils n'ont pas été cités, qui ont fait un effort pour embellir notre commune, donc pour rendre la vie de chaque jour plus agréable à tous, trouvent ici les remerciements du maire et des conseillers municipaux.

Il s'agissait d'une première expérience et il reste à souhaiter que, l'an prochain, maisons et jardins soient encore plus fleuris.

Dernièrement a eu lieu à la mairie une réunion avec les commerçants de Mouthiers. Cette prise de contact nous a permis d'échanger des idées à propos d'un marché possible à Mouthiers.

Certains inconvénients ont été exprimés. Mais il semble que de nombreux avantages existent, et le bourg de Mouthiers pourrait retrouver sa fonction, qu'il paraît avoir perdue depuis quelques années: le centre de la commune, où les habitants aiment se rencontrer.

En effet, l'expérience de nos voisins à la Couronne, Blanzac, St Michel etc... montre que les communes retrouvent l'accueil et l'animation qu'elles avaient autrefois. Le conseil municipal et la majorité des commerçants pensent que Mouthiers peut créer dans le bourg l'animation qui manque.

La rue et la petite place de l'église nous semblent parfaits pour commencer notre expérience. Mais il reste à fixer le jour et l'heure du marché, pour pouvoir faire appel aux commerçants non sédentaires (fruits légumes, poissons et coquillages, vêtements etc...) susceptibles de venir dans notre commune.

Pour cela, nous aimerions connaître votre avis. En dernière page, vous trouverez un petit questionnaire très simple vous demandant:

- si vous êtes pour ou contre le marché

- le jour de la semaine et l'heure qui pourraient convenir

Ce questionnaire pourra être remis à la mairie ou déposé dans la boîte à idées. Essayez de répondre le plus rapidement possible, afin que nous puissions faire le "dépouillement" de vos réponses, dépouillement qui vous sera communiqué.

ASSAINISSEMENT URBAIN dit "TOUT A L'EGOUT"

Nous assistons depuis quelques temps dans notre pays à un développement d'un mouvement de défense de la nature, parfois appelé mouvement écologiste. Son rôle consiste à essayer de préserver nos villes et surtout nos campagnes de la pollution, de plus en plus dangereuse pour la nature et ses habitants. Les habitants de Mouthiers le savent bien. Un exemple très simple nous le prouve. Combien de poissons les pêcheurs pouvaient-ils prendre il y a 15 ou 20 ans? Combien en prennent-ils maintenant?

Aussi, il est bien certain qu'un assainissement autrement dit le "tout-à-l'égout" contribuerait à réduire la pollution. En effet, le tout à l'égout joue le rôle de récupérateur des eaux usées puis d'épurateur de ces eaux.

Nous avons pensé que ce problème de l'assainissement était important et nous avons demandé qu'il soit étudié pour notre commune de Mouthiers. Voici les résultats de cette étude.

Tout d'abord, il faut savoir que la situation de Mouthiers est un peu particulière. La commune est très étendue et il est impossible que tous les villages soient inclus dans le tout à l'égout. Donc, sur environ 1400 habitants que comporte notre commune, seule la moitié de la population (700 habitants) pourra en bénéficier, c'est-à-dire les habitants du bourg et ceux de La Rochandry.

Les travaux nécessaires à cet assainissement se décomposent en travaux pour canalisations, travaux pour la construction de deux postes de refoulement, et travaux pour la construction de la station d'épuration. Après visite sur les lieux concernés, le montant des travaux proposés est le suivant:

1-Montant des travaux pour la partie canalisations1.800.000 F.
2-Montant des travaux pour la construction des deux postes de refoulement.....	250.000 F.
3-Montant des travaux pour la construction de la station d'épuration 350.000.F.
TOTAL	<u>2.400.000 F.</u>

Les chiffres ci-dessus sont évidemment à lire en nouveaux francs.

D'autre part, il faut noter qu'à ce montant total s'ajouteront :

- l'entretien nécessaire au bon fonctionnement de l'installation (c'est-à-dire le curage du réseau)
- la main d'œuvre
- l'énergie électrique...

Les avantages d'une telle installation ont été rapidement vus au début mais il faut savoir aussi que le financement de ces travaux sera pris en charge par les intéressés (coût de l'eau plus important), c'est-à-dire tous les habitants du bourg et de la Rochandry.

D'autre part, à partir du moment où l'installation du réseau sera faite, les habitants concernés seront obligés de faire effectuer le raccordement à l'égout dans un délai fixé (actuellement, le délai est de 2 ans).

Aussi, avant de décider quoi que ce soit, nous avons choisi de vous informer et de vous demander votre opinion à ce sujet.

C'est pourquoi vous aurez à répondre à la fin de ce bulletin à quelques questions concernant le tout-à-l'égout à Mouthiers.

Ainsi que nous vous l'avons dit au sujet du marché, essayez de répondre et de nous faire parvenir les réponses le plus rapidement possible.

LA SALLE DE JEUX

Depuis un mois environ, la petite salle de jeux du champ de foire est ouverte aux enfants. Nous voudrions vous rappeler quelques détails à ce sujet.

La salle accueille les enfants de 6 à 12 ans, qui désirent jouer, lire, peindre... La salle est à leur disposition le mercredi après-midi de 14 à 17 heures. Cela grâce au dévouement de quelques personnes qui chaque semaine proposent aux enfants divers jeux et activités.

Les parents doivent savoir que la salle de jeux n'est pas une garderie. Les enfants peuvent venir et partir librement, comme ils le font quand ils vont à la bibliothèque ou au stade.

Souhaitons aux enfants de passer un agréable moment chaque mercredi.

SECTION FOOTBALL :

Le SCM rappelle qu'il a engagé cette saison 5 équipes en championnat dont 2 de très jeunes éléments; tous issus de la Commune .

On pouvait croire que l'intérêt était évident pour tous . Malgré cela au grand regret des dirigeants responsables, les parents, amis et sympathisants ne viennent pas au stade soutenir cette jeunesse qui malgré tout a besoin de présence adulte et d'un peu plus d'intérêt pour elle .

Nous pensons qu'avec un peu plus de bonne volonté et un peu de dévouement par la présence sur le terrain de certains parents, les jeunes auraient un atout supplémentaire pour s'épanouir dans une ambiance sereine et un cadre sportif très agréable grâce aux installations modernes mises à leur disposition .

Un souhait pour conclure : venez nombreux, non pas pour le résultat du match lui-même, mais tout simplement pour le sport et l'intérêt que nous devons tous porter à la jeunesse .

SECTION PING-PONG :

La section tennis de table du SCM a fait cette année l'acquisition de deux tables neuves . Celles-ci sont à la disposition des jeunes désirant pratiquer ce sport . Un membre dirigeant du club pourrait éventuellement se tenir à la disposition des scolaires intéressés par le tennis de table . Il leur est rappelé toutefois qu'ils doivent respecter le matériel . Il est recommandé en particulier de ne pas rayer ces tables en frappant dessus avec les raquettes et de les déplacer le moins possible .

La section engagée cette année en championnats " départementale III " se trouve actuellement classée 4^e sur 8 équipes .

SECTION CLUB DU 3^e AGE :

Le 17 Novembre s'est déroulée la 5^e assemblée générale du club du 3^e âge . Sur les 70 inscrits, 53 étaient présents ~~ou~~ excusés .

Après les rapports d'usage, le bureau complété par de nouveaux membres (Mmes SIMONNET, SCHLEITER, AUDOIN, et AUPETIT) fut réélu à l'unanimité .

Une sortie d'une demie journée à Cognac fut décidée pour avril 78 .

Le club étant maintenant nanti d'un très agréable local, il faut songer à étendre un peu ses activités : un questionnaire comportant une liste de projets susceptibles d'être réalisés sera donc envoyé en janvier prochain à tous les membres du club . La réalisation de ceux qui recueilleront l'adhésion du plus grand nombre sera étudiée .

Un goûter abondant et joyeux termina agréablement l'après-midi .

Cette année le traditionnel goûter de Noël sera remplacé par un repas dans les locaux du nouveau groupe scolaire le 15 Janvier 78 .

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Il est rappelé que la bibliothèque municipale est accessible à tous (enfants, jeunes et adultes) aux jours ouvrables de la mairie, c'est à dire tous les jours sauf le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H ainsi que le vendredi jusqu'à 20 H .

L'emprunt des livres (bandes dessinées, livres pour les jeunes, documentaires, histoire, romans policiers, populaires, romans etc...) est totalement gratuit .

Le bibliobus de Confolens renouvelant les livres environ tous les deux ou trois mois, il serait souhaitable que les lecteurs nous établissent une liste de livres qu'ils aimeraient trouver à la bibliothèque .

COMPTES - RENDUS DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 Juin 1977 :

I- Lotissement communal N° 3 dit " du groupe scolaire" :

Le dossier préparé par la Direction de l'équipement est approuvé à l'unanimité par le Conseil . Les travaux de voirie, eau et électricité seront à la charge de la Commune .

II- Demandes de certificats d'urbanisme et de lotissements :

2 demandes de certificats d'urbanisme reçoivent un avis favorable ainsi que 2 demandes de lotissements .

III- QUESTIONS DIVERSES :

1) Ouverture de crédits :

Le conseil municipal vote des crédits supplémentaires à différents articles du budget, les crédits ouverts en 76 ayant été insuffisants .

2) chemins ruraux :

Le Conseil décide de confier la direction des travaux à effectuer sur les chemins ruraux à la direction départementale de l'équipement.

3) carrière "grandchamp" :

La demande présentée par les Ets FAURE pour l'exploitation d'une carrière reçoit un avis favorable .

4) Chemin du gagnier :

Le Conseil adopte le projet présenté par l'Equipement et qui, sera financé par la SNCF Et demande l'ouverture d'enquête d'utilité publique .

5) téléphone :

Une étude sur le financement de l'installation du téléphone au Lotissement Communal va être faite avec les PRT .

6) école enfantine :

L'installation d'une 2° classe enfantine pour les enfants à partir de 3 ans est acceptée à l'unanimité .

REUNION DU 12 JUILLET 1977 :

I - TELEPHONE :

Les PTT acceptent d'installer le téléphone au lotissement moyennant une participation de 800 F. de chaque demandeur .

II- ENQUETE DU CHEMIN DU GAGNIER :

Une seconde enquête d'utilité publique sera ouverte en mairie pour une durée de 15 jours .

III- MAGASIN UNICO :

Demande sera faite à M. DUBOIS pour qu'il assiste à la prochaine réunion et qu'il fournisse de plus amples précisions .

D'autre part le Conseil étudie la possibilité d'un marché le samedi ou le dimanche .

IV - LETTRE DE M. RAYMOND BARRE :

Une lettre-questionnaire demandant les souhaits et propositions des collectivités locales en matière d'administration communale sera à compléter avant le 15 Octobre .

V- RUE DU 24 AOUT :

Suite à la demande des anciens combattants de MOUTHIER, la rue

VI - FOSSOYEUR :

Suite à la démission de l'ancien fossoyeur, la commune est à la recherche d'un fossoyeur permanent à MOUTHIER

VII - INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS :

Le conseil accepte que des indemnités soient allouées au Maire ainsi qu'aux deux adjoints réglementaires .

VIII- INSTALLATION D'UNE CABINE TELEPHONIQUE PUBLIQUE :

Les PTT Installeront à leurs frais; mis à part l'éclairage, une cabine téléphonique publique en bas du lotissement communal .

IX-

IX - PRIX DU REPAS A LA CANTINE :

Le Conseil décide de porter le prix du repas de 3 à 4 F.

X- COMITE DES FETES :

Un aménagement du champ de foire va être étudié pour une meilleure implantation de la frairie annuelle .

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE, CU et LOTISSEMENT :

1 demande de permis de construire reçoit un avis favorable, 1 demande de certificat d'urbanisme reçoit également un avis favorable et une demande de lotissement reçoit un avis favorable assorti de réserves .

XII - BOITE A IDEES :

* création d'une maison de retraite : une étude sera faite sur le coût de cette opération ;

*Hygiène et éclairage du village de la rochandry : Etude à faire par la commission des travaux ;

*Piscine: Un transport sera organisé pour faciliter l'abord de la piscine de LA COURONNE .

REUNION DU 9 AOUT 1977 :

I - PRIX DU TERRAIN AU LOTISSEMENT COMMUNAL N° 3 :

Le prix du terrain a été fixé à 35,00 Francs le M² .

II - PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE :

M. le Préfet ayant refusé le prix de 4 F, le conseil décide de porter le prix du repas à 3,30 F.

III - QUESTIONS DIVERSES :

* lettre de M. Raymond BARRE : Contact sera pris avec M. Jacques PEROT, conseiller général, pour une réunion à l'échelle cantonale .

* Une lettre sera adressée aux PTT pour demander l'emploi de poteaux en bois au lieu de poteaux métalliques .

* L'aménagement intérieur de la salle de jeux sera fait au fur et à mesure des possibilités .

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 1977 :

I- MISE EN ETAT DE VOIES COMMUNALES ET DE CHEMINS RURAUX :

M. le Maire soumet au Conseil l'avant-projet des travaux retenu pour l'attribution de subvention de la part de l'Etat et du Département : Cet avant-projet établi en collaboration avec la DDE , s'élève à la somme de 134 000,00 F. Les travaux projetés comprennent :

* la mise en état de viabilité de diverses voies communales et chemins ruraux .

Le projet sera financé de la manière suivante :

- Budget	56 387,00 F.
- Subvention BDAC	27 613,00 F.
- Emprunt	50 000,00 F.
Soit	134 000,00 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * donne son accord au projet présenté
- * accepte le plan de financement et l'échéancier
- * donne pouvoir à M. le Maire pour procéder aux formalités .

II- ASSAINISSEMENT URBAIN :

Sur la demande du Conseil, la DDA a fourni une étude sommaire concernant le coût de l'assainissement avec un plan de travaux .

Le montant des travaux est le suivant :

- canalisations	1 800 000,00 F.
- Refoulement	250 000,00 F.
- Station d'épuration	350 000,00 F.
TOTAL	2 400 000,00 F.

Taux des subventions : canalisations : 30% ; station d'épuration ; 50%
Le projet reste à l'étude .

III - ENQUETE DU CHEMIN DU GAGNIER :

Une enquête sera à nouveau ouverte du 19 Septembre au 5 Octobre, date à laquelle Le Commissaire-enquêteur, recevra les observations des intéressés.

IV- DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

3 demandes reçoivent un avis favorable .

V- QUESTIONS DIVERSES :

- 1°) la pose de trottoirs est demandée pour un lotissement .
- 2°) Vente de terrain SNCF :

Suite à la ~~demande de la SNCF~~ lettre de la SNCF demandant l'avis de la collectivité sur la vente éventuelle d'un terrain de 1700 M2 à un administré en vue d'installer un dépôt de matériaux avec construction d'un hangar, le Conseil se prononce favorablement .

3°) PTT : M. l'architecte des bâtiments de France soutient la réclamation de la municipalité auprès des PTT concernant l'implantation de poteaux en bois .

4°) Magasin UNICO : M. DUBOIS, représentant des magasins UNICO expose les conditions d'implantation :
- surface de 220 à 140 M2 ; - Les commerçants de la localité s'occupent de cette surface . M. DUBOIS fera une nouvelle étude de marché et prendra de nouveau contact avec le Conseil Municipal .

5°) MARCHÉ à MOUTHIER : Contact sera pris très prochainement avec tous les commerçants de MOUTHIER pour envisager la possibilité d'instaurer un marché le samedi après-midi dans la rue et sur la place de l'église .

6°) Femmes de service : les 2 femmes de service employées à partir du 15 Septembre seront classées au 1° échelon du groupe I des femmes de service.

- 7°) POS :

Une étude sera faite en ce qui concerne le projet des Ets LIPPI pour l'installation d'une fabrique aux alentours du village du châtaignier .

8°) Maisons fleuries : suite à la visite du jury en date du 10 Septembre la remise des lots se fera à la mairie le 24 Septembre à 15 Heures .

9°) Crédit Mutuel :

Suite à la lettre du Crédit Mutuel de la Chte, en date du 30 août, le Conseil se prononce en faveur de la requête présentée par la Fédération en ce qui concerne "les prêts aidés au logement" .

REUNION DU 11 OCTOBRE 1977 /
=====

I- ENQUETE DU CHEMIN DU GAGNIER :

Après lecture du rapport établi par le Commissaire-enquêteur, le Conseil envisage de demander aune étude aux Ponts et Chaussées en vue de rectifier deux virages jugés dangereux par les utilisateurs du chepin .

II - DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME :

Une demande présentée reçoit un avis favorable .

III- QUESTIONS DIVERSES :

1°) CODAEC :

Suite à la lettre du Comité d'Aménagement et d'Expansion Economique de la Charente, le Conseil décide de demander quelques exemplaires du dépliant intitulé "vivre en Charente" et destiné à accroître les contacts avec les entreprises susceptibles de s'installer en Charente et décide d'en favoriser la diffusion .

2°) Réserves foncières :

Suite à la lettre de la DDE concernant les prêts destinés au financement des réserves foncières, le Conseil décide d'étudier la possibilité d'achat d'un terrain en vue d'une aire de jeux .

3°) Aide familiale rurale à domicile :

la demande formulée par cette association en ce qui concerne la présence d'un délégué à chaque réunion de la Commission d'Aide sociale est accordée par le Conseil Municipal .

4°) Questionnaire BARRE :

Une réunion des Maires du canton se tiendra à la Mairie de BLANZAC le 24 Octobre pour formuler une réponse au questionnaire .

REUNION DU 12 OCTOBRE 1977 :
=====

I- COMPTE ADMINISTRATIF 76 :

Il ressort un excédent global de 283 311,84 F.

Celui du Bureau d'Aide Sociale est approuvé à 3 001,04 F.

II- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 77 :

Dépenses réelles	1 635 717,84 F.
Dépenses de fonctionnement	338 993,35 F.
Dépenses d'investissement	1 296 724,49 F.
Recettes réelles	1 635 717,84 F.
Recettes de fonctionnemnt	338 993,35 F.
Recettes d'investissement	1 296 724,49 F.

Les recettes et les dépenses du bureau d'aide sociale s'équilibrent à 5001,04 F. . Ces deux budgets sont votés à l'unanimité .

QUESTIONNAIRE
A COMPLETER
concernant LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL QUI DESERT
VOTRE LOGEMENT



NOM

Adresse :

MODE DE TRAITEMENT OU DE STOCKAGE :

FOSSE SEPTIQUE + FILTRE (Volume)

88

FOSSE ETANCHE (Cube)

BAC DECANTEUR DESGRAISSEUR (Volume)

EXUTOIRE :

PUITS FILTRANT

EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR

PLATEAU ABSORBANT

RESEAU PLUVIAL ENTERRE

CANIVEAU

RIVIERE

Cocher la case correspondant à votre cas .

Ce questionnaire est à compléter et à retourner à la mairie le plus tôt possible.

Q U E S T I O N N A I R E

CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN MARCHÉ À MOUTHIER

Etes-vous d'accord sur le principe d'implantation d'un marché à MOUTHIER ?

OUI NON

(rayer la mention inutile)

Si oui, précisez le jour et l'heure qui vous paraissent les plus favorables pour la réussite de ce marché :

JOUR :

HEURE :

Q U E S T I O N N A I R E

CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

Etes-vous d'accord sur le principe de l'assainissement ?

OUI NON

(rayer la mention inutile)

Seriez-vous d'accord pour la réalisation d'un assainissement à MOUTHIER ?

OUI NON

(rayer la mention inutile)